

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : PERIFEM FORMALISE 4 PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR UN COMMERCE PLUS RESPONSABLE

Paris, le 12 avril 2022 - A l'approche des prochaines échéances électorales françaises, la Fédération Technique du Commerce Perifem - qui rassemble l'ensemble des acteurs de la distribution pour agir autour des thématiques d'énergie, environnement, sûreté et sécurité - souhaite interpeller les candidats finalistes à la présidence de la République.

Au-delà des travaux de fond permanents de la fédération, voici quatre propositions concrètes pour contribuer à un commerce plus responsable, au service des citoyens.

PROPOSITION N°1 ENCOURAGER L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES SUR TOUS LES PARKINGS DES MAGASINS ET CENTRES COMMERCIAUX

La flambée du coût de l'essence pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des Français. Même si des mesures sont prises à court terme, il est clair que l'avenir est au développement des mobilités électriques.

La grande distribution est un relai privilégié des pouvoirs publics pour assurer le déploiement d'infrastructures de recharge via les parkings de centres commerciaux et grandes surfaces qui maillent l'ensemble du territoire et qui sont, pour les usagers, une option de recharge extrêmement pratique et économique avec des bornes permettant de récupérer jusqu'à 80% d'autonomie en 30 minutes. A l'échelle européenne, réduire les émissions de CO2 des voitures de 50 % à l'horizon 2030 nécessite environ 6 millions d'infrastructures de recharge, soit 27 fois plus qu'aujourd'hui. La loi d'orientation des mobilités (LOM) oblige d'ailleurs les enseignes de la grande distribution à installer **179 000 points de charge d'ici 2025**, correspondant à plus **d'1,5 milliard d'euros d'investissements sur trois ans**.

En 2020, le gouvernement a donné un « coup de boost » au programme ADVENIR mais cette aide ne s'est pas révélée suffisante, la France ayant pris un retard considérable dans le déploiement de bornes : seules 53 667 bornes de recharge étaient installées fin décembre 2021, dont 13 965 pour les commerces. Et des dispositifs prennent fin...

Afin de pouvoir atteindre l'objectif de 179.000 bornes d'ici 2025, Perifem demande donc aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager à maintenir les taux d'aide et plafonds des primes ADVENIR à leur niveau actuel jusqu'en 2025 (CEE, indolore pour l'État).

PROPOSITION N°2 CRÉER UNE TASK FORCE MULTI-PARTITE POUR LUTTER PLUS FORTEMENT CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Selon l'ADEME, **les pertes et gaspillages alimentaires représentent environ 30% de la production en France !** Soit 10 millions de tonnes d'aliments jetés par an (20 kg par habitant), ce qui a une répercussion forte en bout de chaîne sur le pouvoir d'achat des Français.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu majeur à la fois pour des raisons sociales, environnementales, et financières.

De nombreuses initiatives et incitations existent aujourd'hui sur différentes parties de la chaîne : obligation de don, avantage fiscal, vente de produits à date courte à prix remisé ou en panier surprise, etc... Mais le sujet est plus large depuis la production, la transformation, la distribution et jusqu'à la consommation.

L'union sacrée entre les distributeurs et industriels, comme elle le fut pendant la crise du Covid, doit de nouveau exister pour permettre d'insuffler des initiatives complémentaires fortes avec l'ensemble des parties prenantes autour notamment de la prévision de la demande (on ne jette que ce que l'on a produit), de l'allongement de la DLC de certains produits, du développement d'abattements fiscaux incitatifs, de modification de réglementations européennes, de l'éducation des consommateurs, etc...

Perifem demande donc la création d'une task force réunissant les industriels, les enseignes, les représentants de consommateurs, les associations et les pouvoirs publics concernés afin de pouvoir aller plus loin que les initiatives par branche.

**PROPOSITION N°3
DÉCHARGER LES FORCES DE POLICE EN
ÉLARGISSANT LA COMPÉTENCE DES AGENTS
PRIVÉS DE SÉCURITÉ POUR LES VOLS DE MOINS
DE 200€**

Les vols en magasin occasionnent des pertes conséquentes pour l'ensemble des commerces en France (alimentaires et non-alimentaires), estimées à 1,7% de leur chiffre d'affaires en 2017, soit près de 7,3 milliards d'euros.

Les consommateurs sont les premières victimes de ce phénomène, le report des pertes sur les prix coûtant en moyenne 148 euros à chaque foyer.

Dès qu'un vol est constaté en magasin, les équipes doivent faire appel aux forces de police pour qu'elles traitent, voire se déplacent (quand elles le peuvent) afin de constater et verbaliser.

Les commerçants sont découragés par les délais et la lourdeur des procédures pénales, et les contrevenants sont de moins en moins dissuadés de recommencer.

Des équipes de sécurité privée étant présentes et formées, il paraît pertinent et nécessaire à Perifem et ses adhérents de les impliquer plus fortement pour mieux prévenir les vols à l'étalage et décharger les policiers d'une charge très chronophage.

Perifem demande de permettre légalement aux agents privés de constater et de dresser un procès-verbal des vols de biens n'excédant pas 200€ afin de répondre plus efficacement à l'absence de flagrant délit constaté par les forces de l'ordre.



« Les enseignes de la distribution et leurs partenaires créateurs de solutions technologiques s'engagent au quotidien au sein de Perifem pour dessiner un commerce plus responsable, toujours au bénéfice final des consommateurs et font régulièrement bouger les lignes. Les propositions présentées aujourd'hui aux candidats finalistes à l'élection présidentielle sont concrètes, factuelles, même frappées de bon sens mais nécessitent une impulsion forte des pouvoirs publics afin d'agir rapidement et fortement », précise Thierry Cotillard, Président de Perifem.

Contact presse : Carine Lennuyeux – RP au carré – carine.lennuyeux@rp-aucarre.com - +33 (0)6 84 10 73 02

A propos de Perifem :

Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, Perifem œuvre pour embarquer l'ensemble des acteurs de la distribution afin de créer un écosystème commercial plus responsable.

Depuis plus de 40 ans Perifem fédère l'ensemble des acteurs de la distribution : intégrés, indépendants, dans le secteur alimentaire et du commerce spécialisé, centres commerciaux, ainsi que leurs fournisseurs, autour des préoccupations d'environnement, d'énergie, de sécurité et d'innovation technologique.

Tous ensemble, notre mission est de décrypter les réglementations, favoriser le développement et le déploiement de solutions technologiques dédiées, impulser et contribuer à l'élaboration des lois qui régissent ce commerce responsable.

www.perifem.com

**PROPOSITION N°4
DÉVELOPPER LA VIDÉOSURVEILLANCE
INTELLIGENTE RESPONSABLE**

Plus de 8 Français sur 10 sont favorables à la vidéosurveillance dans les commerces selon la dernière étude [« OpinionWay-Perifem : les Français & la vidéosurveillance dans les commerces »](#). En revanche, 65% se sentent mal informés sur leurs droits en tant que citoyens et un sur deux attend des propositions concrètes de la part des candidats à la présidentielle en matière de vidéosurveillance.

Les nouvelles solutions technologiques de caméras dites « intelligentes » sont précieuses pour lutter contre les vols en magasin. Leur usage permet de détecter en temps réel les tentatives de vols – intentionnelles ou dues à une négligence – des clients, pouvant diminuer les vols en magasin jusqu'à 20%. Ces caméras peuvent ainsi reconnaître des comportements potentiellement suspects, sans avoir recours à la reconnaissance faciale.

En France, le cadre juridique existant est inadapté au déploiement de ces caméras et dommageable pour les commerçants. Selon la CNIL, qui vient de mener une consultation sur le sujet, le recours aux caméras augmentées devrait faire l'objet d'un encadrement légal et règlementaire spécifique. Par ailleurs, les modalités pratiques de droit d'opposition des personnes filmées sont complexes et seraient en contradiction avec la finalité même de la sécurisation des personnes et des biens...

Perifem demande la reconnaissance de la légalité du recours aux caméras dites « intelligentes » par les commerçants et propose la signature d'une charte d'utilisation de la vidéosurveillance par les acteurs du commerce détaillant leurs engagements en matière de traitement et de protection des données personnelles.